

VILLAGE DE



République Française  
Département de l'Ain

412 route de la Fauconnière  
01130 Belleydoux

Tel : 04.74.76.49.32  
Mail : [mairie@belleydoux.fr](mailto:mairie@belleydoux.fr)

Site web :  
[www.belleydoux.fr](http://www.belleydoux.fr)

Nombre de conseillers : 10

Présents : 9

Absent : 1

OBJET :

**COMPTE-RENDU DU  
CONSEIL du mercredi 28  
septembre 2022**

Le Maire

M. Pascal COURTOIS

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL du mercredi 28 septembre 2022

**Présents** : Yves CAMPION, Pascal COURTOIS, Jean-Marie DROMARD, Julie FISCHER, Lucien MAIRE, Christophe MATHIEU, Maryline MATHIEU-ZAKI, Frédéric PANSARD, Sandrine PONCET

**Absente excusée** : Sandrine FOUCHER (procuration à Pascal COURTOIS)

**Secrétaire** : Maryline MATHIEU-ZAKI

Le Conseil approuve le compte-rendu de la séance précédente du 31/08/2022.

### 1. Délibérations

a. Le Conseil délibère pour valider les tarifs redevance de ski de fond pour la saison 2022-2023. Les tarifs de la redevance pour l'accès aux installations et aux services collectifs à la pratique de ski de fonds et aux loisirs de neige non motorisés autres que le ski alpin, lié aux règles de réciprocité concernent : le pass saison national ; le pass saison montages du Jura ; le pass hebdo montagnes du Jura ; le pass hebdo balade montagnes du Jura ; le pass séances. Les tarifs du pass séances concernant le domaine skiable de Belleydoux ont été modifiés comme suit :

PASS SEANCES (domaine skiable de Belleydoux) Toutes activités nordiques confondues hors traineaux.				
DATES : TOUTE LA SAISON				
PASS	CONDITIONS	AGES	TARIF 21-22 (pour information)	TARIF 22-23
PASS SEANCE ADULTE	Vendu aux adultes, à l'unité	A partir de 16 ans	8 €	5 €
PASS SEANCE ENFANT	Vendu aux enfants, à l'unité	De 5 à 15 ans revolus	5 €	3 €
PASS SEANCE FAMILLES	- 2 adultes - 1 enfant (- de 16 ans) payant à 3 € - le 2 <sup>ème</sup> enfant (et jusqu'à 3 max) gratuit		20 €	13 €
PASS SEANCE TRIBU	+ 4 adultes du lundi au vendredi . 3 € / personne		5 €	3 €
TARIF le MERCREDI	hors vacances scolaires, pour toutes tranches d'âge	par personne	5 €	

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

b. Le Conseil délibère pour renouveler la convention d'adhésion du domaine nordique à ENJ(Espace Nordique Jurassien).

Cette convention fixe les activités couvertes par la redevance et les conditions de réciprocité partagées. Une politique tarifaire commune est proposée aux sites nordiques adhérents, que les gestionnaires de sites s'engagent à respecter. Dans ce cadre la commune s'engage à reverser à l'association ENJ 5,5 % du produit de 0 à 100 000 € et 5 % du produit au-delà des 100 000 €.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

c. Le Conseil délibère pour valider la décision modificative n°1 du budget principal.

Le budget primitif voté en début d'année n'est qu'une prévision qu'il est nécessaire de réajuster tout au long de l'année. Le document retraçant les ajustements de crédits est consultable en mairie.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

d. Le Conseil délibère pour valider les nouveaux tarifs des concessions au cimetière communal (ancien et nouveau cimetière).

Cette délibération annule et remplace les tarifs mentionnés dans les délibérations du 19/05/2012 (colombarium) et du 27/04/2016 : concessions au cimetière communal.

Tableau avec les nouveaux tarifs

Cimetière communal de Belleydoux (ancien et nouveau cimetière)		
	Durées	Montant forfaitaire
Jardin du souvenir	Pas de durée	50 €
Case de colombarium	15 ans	200 €
Concessions	Durées	Montant au m2
	15 ans	87,50 €
	30 ans	175 €
	Perpétuelle	1 750 €

VILLAGE DE



République Française  
Département de l'Ain

412 route de la Fauconnière  
01130 Belleverdoux

Tel : 04.74.76.49.32  
Mail : [mairie@belleydoux.fr](mailto:mairie@belleydoux.fr)

Site web :  
[www.belleydoux.fr](http://www.belleydoux.fr)

**Nombre de conseillers : 10**

**Présents : 9**

**Absent : 1**

**OBJET :**

**COMPTE-RENDU DU  
CONSEIL du mercredi 28  
septembre 2022**

Le Maire

M. Pascal COURTOIS

Ces tarifs seront appliqués pour tout renouvellement d'acte effectué à une date postérieure à cette délibération rendue exécutoire par sa transmission au contrôle de légalité.

**Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0**

## 2. Demandes d'urbanisme

- DP00103522H0007 GARCIA Bertrand
- DP00103522H0008 REYNAUD Christian
- DP00103522H0009 PERRIER-MICHON Romain

## 3. Courriers reçus

- a) Région Auvergne Rhône Alpes : opération « sécurité dans les transports scolaires »  
Le département de l'Ain, en partenariat avec la Région organise dans les collèges du département, auprès des élèves de 6<sup>ème</sup> l'opération « sécurité dans les transports scolaires ». Cette campagne se déroulera du 3 octobre au 1<sup>er</sup> décembre 2022, avec un double objectif : sensibiliser les élèves aux consignes de sécurité en qualité d'usagers des transports en commun et développer chez eux un comportement de citoyen responsable.
- b) Commune de GIRON : participation à la réalisation du vœu d'un enfant malade  
Cet enfant souhaite entrer dans le Guinness Book des records en réalisant la chaîne la plus longue du monde, sans interruption, d'une destination à l'autre.  
Pour accéder à ce souhait la commune va adresser cette liste à dix autres destinataires afin que son rêve puisse devenir réalité.
- c) Déneigement sur la Roche  
Un habitant sollicite la commune pour que le déneigement soit effectué en compatibilité avec les horaires de bus. Monsieur le Maire rappelle que le déneigement est assuré par l'employé communal et un prestataire qui font au mieux pour répondre aux attentes des habitants.

## 4. Divers

- a) Dépôt de déchets non autorisé  
Des personnes mal intentionnées déposent des déchets non autorisés.  
Monsieur le Maire rappelle qu'il y a des déchetteries qui existent pour le dépôt des encombrants et des déchets autres que ménager.  
Un arrêté sera rédigé afin de rappeler les règles à respecter. Le dépôt de déchets inertes n'est possible qu'après accord de l'employé communal.
- b) Envoi lettre au Vice-Président de HBA : réservoir du Sermet  
Afin de trouver une solution, un rendez-vous est programmé.  
Cette rencontre permettra également de faire un point sur les travaux réalisés récemment par Haut Bugey Agglomération sur le réseau d'eau potable et la station d'épuration du village.
- c) Mise en vente du chapiteau « abri animation » de la commune (4m x 8m)  
Les membres du Conseil avait fixé le prix à 2 800 €.  
Aucune personne n'a répondu favorablement à ce prix.  
Il est décidé de remettre une annonce.
- d) Changement d'opérateur téléphonique  
La commune est passée chez Orange pour la téléphonie fixe, portable et l'accès à internet.
- e) Reconduction du bail « convention d'occupation précaire » du logement communal dans le cadre de la solidarité avec la population Ukrainienne.  
Le 28 avril 2022, la commune a mis à disposition le logement communal pour une durée de 6 mois.  
Cette convention d'occupation précaire arrive à échéance en date du 28 octobre 2022.  
Les membres du Conseil Municipal acceptent le renouvellement de cette convention pour 6 mois supplémentaires (période du 28 octobre au 28 avril 2022).

VILLAGE DE



République Française  
Département de l'Ain

412 route de la Fauconnière  
01130 Belleydoux

Tel : 04.74.76.49.32

Mail : [mairie@belleydoux.fr](mailto:mairie@belleydoux.fr)

Site web :

[www.belleydoux.fr](http://www.belleydoux.fr)

**Nombre de conseillers : 10**

**Présents : 9**

**Absent : 1**

**OBJET :**

**COMPTE-RENDU DU  
CONSEIL du mercredi 28  
septembre 2022**

f) Cimetière : procédure de reprise de concession à l'état d'abandon  
Le second et dernier procès-verbal a été réalisé le mardi 20/09/2022 au cimetière communal.  
Huit tombes sont concernées par une reprise dans l'ancien cimetière. Une délibération sera prise prochainement pour prononcer la reprise de ces concessions définitivement constatées à l'état d'abandon.

g) Tirage au sort des lots d'affouage  
Le tirage au sort 2022 pour la coupe affouagère 2023 / 2024 a été réalisé.

Le numéro de lot sera communiqué à l'affouagiste en mairie :

- après avoir pris connaissance du règlement
- après signature du contrat d'affouage
- contre le paiement par chèque d'un montant de 80 €

h) Nomination d'un correspondant incendie secours

La Préfecture de l'Ain informe que le Maire doit désigner un correspondant incendie et secours au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre 2022. Monsieur Christophe MATHIEU sera le correspondant en charge des questions de sécurité civile sur la commune.

i) Demande de location pour les garages communaux

L'Union Sportive de Belleydoux-Echallon a sollicité la commune pour la location des garages communaux le 28 octobre 2022 pour organiser un bal d'Halloween.

Les membres du Conseil ont décidé, dans une démarche de maîtrise des coûts de l'énergie, de ne plus louer et mettre à disposition les garages communaux durant la période du 30/09 au 30/04.

j) Passage du 68<sup>ème</sup> Rallye Neige et glace

Les membres du Conseil Municipal autorisent le passage des 90 concurrents sur le chemin de Gobet le mardi 14 février 2023 (si besoin de déneigement, frais pris en charge par l'organisation).

k) Fibre optique

Les travaux de complétude de la fibre sont en cours durant le mois d'octobre 2022.

#### **5. Date du prochain Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal fixe la date de la prochaine réunion au mercredi 26 octobre 2022 à 19h45.

Fin de la séance à 22h15

Fait à Belleydoux, le 07/10/2022



  
Le Maire, Pascal COURTOIS

Le Maire

M. Pascal COURTOIS

